

AVIS PUBLIC

RÉSOLUTION – PPCMOI 2023-02/H12-10

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le 18 avril 2024, un certificat de conformité a été délivré par le greffier adjoint de la Ville de Montréal à l'égard de la résolution numéro CA24 13 0073 accordant le projet particulier PPCMOI 2023-02/H12-10 visant à autoriser le retrait du garage au sous-sol, le retrait de la porte de garage, le rehaussement de l'entrée en contrebas et le retrait d'une entrée charretière du bâtiment situé au 9000, boulevard Langelier, lot numéro 1 335 225 du cadastre du Québec, dans la zone H12-10.

En conséquence, cette résolution est réputée conforme aux objectifs et aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et est entrée en vigueur le 18 avril 2024.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire.

Montréal, le 18 avril 2024.

La Secrétaire d'arrondissement

Guyline Champoux, avocate